

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 20/925 :

Compte-rendu annuel d'activité de la SPL MARAINA portant sur les travaux de sécurisation de l'accès au port Lislet Geoffroy de la Commune de Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphano) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

ABSENTS :

MM. BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Le Maire
Mairie de Saint-Pierre
Accusé de réception en préfecture
974210740164-20220929-20-325-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022
Michel FONTAINE

Affaire n°20/925 : Compte-rendu annuel d'activité de la SPL MARAINA portant sur les travaux de sécurisation de l'accès au port Lislet Geoffroy de la Commune de Saint-Pierre.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre, suivant son objectif de sécurisation de l'infrastructure portuaire et de développement de l'économie bleue sur son territoire communal, a souhaité la réalisation d'un coffre d'amarrage au large du littoral afin de faciliter l'accès au port et préserver l'activité des usagers de celui-ci.

A ce titre, la Commune de Saint-Pierre a sollicité la SPL MARAINA conformément à la convention de mandat approuvée lors du Conseil Municipal du 22 avril 2021 (Affaire n°9/403), notifiée le 10 août 2021, pour la mise en œuvre de l'opération.

Les missions de la SPL MARAINA portaient notamment sur :

- la réalisation d'un diagnostic préalable à l'exécution de l'opération,
- le suivi des études de maîtrise d'œuvre (y compris l'optimisation et les études réglementaires nécessaires) et des travaux jusqu'à la garantie de parfait achèvement,
- la recherche de financement et le montage des dossiers de subvention, indépendamment du budget annexe du port de Saint-Pierre.

Conformément à l'article 13 de la convention de mandat, la SPL MARAINA a transmis son rapport d'activité annuel arrêté au 31 décembre 2021.

Ce rapport, joint en annexe, vise à informer le Conseil Municipal sur l'avancement du dossier.

Durant l'année 2021, le mandataire a procédé à :

- la consultation d'un prestataire chargé de la réalisation des études bathymétriques et la réalisation du rapport d'analyse des offres (RAO) afférent,
- la consultation d'une maîtrise d'œuvre (MOE) pour la mise en œuvre d'un coffre d'amarrage sécurisé pour faciliter l'accès au port Lislet Geoffroy de la Ville de Saint-Pierre et la réalisation du RAO de ladite consultation.

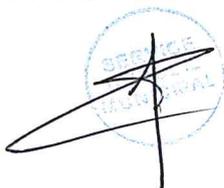
Il convient de rappeler que le bilan financier prévisionnel approuvé lors du Conseil Municipal du 22 avril 2021 fait apparaître un montant prévisionnel global de l'opération de 577 645,86€ TTC.

Au vu de l'état d'avancement financier arrêté au 31 décembre 2021, a été réglée au mandataire, au titre des appels de fonds, la somme de 16 950.59€ correspondant aux trimestres 3 et 4.

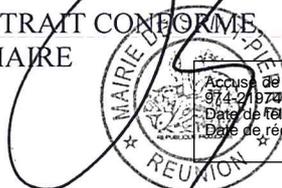
Il est à noter que le coût global de l'opération reste inchangé pour l'année 2022.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le rapport d'activité de la SPL MARAINA portant sur les travaux de sécurisation de l'accès au port Lislet Geoffroy de la Ville de Saint-Pierre,**
- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur général des Services ou toute autre personne habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER tout autre acte ou document afférents à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-21970164-20220929-20-925-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE